

Pourquoi il ne faut jamais rien lâcher...

Deux petites victoires qui en appellent d'autres,
et pourquoi pas plus significatives !

Toulouse, le 26 février 2026

• Débordement téléphonique pour la Facturation électronique : Les actions :

Les collègues des SIE de Haute-Garonne ont massivement signé la pétition rejetant la mise en place du débordement téléphonique des CC pro vers les SIE. Les 94 signatures ont été remises au directeur M. Perrin le 3 février.

Lundi 23 février 2026, la CGT FiP 75 a, de nouveau, interpellé le nouveau directeur intérimaire du département de Paris (après le départ précipité de celui qui occupait le poste, cf. le Canard Enchaîné de la semaine dernière). **Le dépôt d'un préavis de grève unitaire a indéniablement porté ses fruits.**



Sur la facturation électronique et la répercussion directe sur les SIE (délestage téléphonique des centres de contact des professionnels sur le personnel des SIE), la mobilisation n'a cessé de croître en région parisienne ou, plus proche de nous, en Ariège. **À Paris, plus de 500 signatures recueillies en un temps record, signal on ne peut plus clair.** Les agent·es de la DRFiP Paris ont démontré, une nouvelle fois, leur capacité à se rassembler et à imposer un rapport de force.

Le combat mené à Paris a déjà produit un effet concret : le report, pour l'ensemble du territoire, de la mise en place de la permanence téléphonique nationale.

Rien n'a été concédé spontanément, tout a été arraché par la mobilisation collective.

La réponse de l'administration :

Bonjour,

L'ouverture du numéro national d'assistance dédié à la facturation électronique (0 806 807 807) interviendra en début de semaine prochaine.

Dans ce cadre, nous vous informons que l'assistance téléphonique sera assurée, durant la phase de lancement du dispositif, par les seuls centres de contact des professionnels (CC Pros). **Les services des impôts des entreprises (SIE) ne seront donc pas mobilisés en première intention au cours des premières semaines de fonctionnement du dispositif, en février et mars.** Cette disposition rejoint l'objectif déjà affirmé de ne solliciter les SIE qu'en débordement des CC Pros. Une attention particulière sera portée à l'évolution des volumes d'appels afin d'adapter, le cas échéant, l'organisation retenue. Les SIE sont en conséquence invités à se tenir prêts à être mobilisés si le niveau de sollicitations devait le nécessiter.

Par ailleurs, à compter du 23 février, les SIE sont invités à cesser les tests et à ne plus se connecter à la plateforme afin de permettre la mise en production dans des conditions stabilisées, sous réserve que des tests aient été effectués et concluants. A défaut, nous les invitons à conduire les tests nécessaires d'ici ce soir.

Le bureau GF2C reste à votre disposition pour toute précision complémentaire sur la balf suivante : bureau.gf2c.assist-tel-fact-elec@dgfip.finances.gouv.fr.

Olivier TOUVENIN

Chef du service de la gestion fiscale

• La gestion de la fuite de données FICOBA

Les actions

Le Sud-ouest (Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées, notamment) a été en pointe de la réaction à la solution lunaire proposée par la direction générale, en réponse à la fuite de données de 1,2 millions de comptes bancaires du fichier FICOBA : saisine immédiate et audience avec le directeur local, communiqué de presse dénonçant le caractère démagogique et inopérant de la solution proposée, qui, en dehors de noyer les SIP du territoire de milliers de demandes d'extraits FICOBA, n'apportait aucune information concrète pour aider la population à se protéger de la fuite des données et de son principal danger : l'hameçonnage ou phishing, qui aboutit à des mails envoyés aux usagers en se faisant passer pour leur établissement bancaire et tenter ainsi de siphonner les mots de passe afin de vider les comptes.

Dès le mercredi matin, la DGFIP a rectifié le tir via le message suivant, publié sur Ulysse et qui va être diffusé par mail et par courrier à l'ensemble des victimes :

Accès illégitimes au fichier national des comptes bancaires (FICOBA)



Les accès externes aux applications de la DGFIP sont pour le moment fermés.

Tous les usagers concernés ont reçu ou vont recevoir dans les jours qui viennent un message d'information par courriel ou par courrier lorsque nous ne disposons pas de l'adresse mail.

Texte commun du mail et de la version courrier papier :

Bonjour,

Des investigations menées par nos services ont révélé que des consultations ont été effectuées illégalement entre le 28 janvier et le 13 février sur le fichier national des comptes bancaires (FICOBA) opéré la Direction générale des Finances publiques (DGFIP). Vous recevez ce message car vous êtes malheureusement concerné(e) par cet acte de malveillance.

Des mesures ont immédiatement été prises pour interrompre cette violation des données. Nous avons informé les établissements bancaires français de cet incident, déposé plainte et informé la CNIL.

Quelles sont les données susceptibles d'avoir été consultées ?

Votre état-civil, votre adresse postale et vos coordonnées bancaires

Important à noter : votre identifiant fiscal et votre mot de passe de votre espace Finances publiques sur impots.gouv.fr n'ont pas été compromis.

[...]

La Direction générale des Finances publiques

La proposition de la fourniture par les SIP de l'extrait FICOBA a fort heureusement disparu et la fermeture des accès externes aux applications limitera le nombre de demandes. Nous serons vigilants sur les suites de ce fâcheux épisode.

Ces deux séquences confirment une réalité simple : lorsque les agent·es s'organisent avec leurs représentant·es élues, l'administration peut reculer.

Le combat concernant la facturation continue jusqu'à l'abandon définitif du débordement téléphonique sur les SIE, SIP et SGC (bénéficiant, à court terme, essentiellement, à des plateformes privées). Si l'administration décide de faire de la facturation électronique sa priorité 2026-2027, elle n'a qu'à s'en donner les moyens, sans surcharger des services déjà « à l'os » depuis des années. Nous, agent·es sous-payé·es depuis des années, en avons, aussi, marre de travailler pour la gloire !!!

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre des Finances publiques, 15 place Occitane 31000 Toulouse

<https://31.cgtfinancespubliques.fr/>

cgt.dr31@dgfip.finances.gouv.fr

Suivez-nous sur Facebook et Instagram : [@cgtfinancespubliques31](https://www.facebook.com/cgtfinancespubliques31), Twitter [@CGTfip31](https://twitter.com/CGTfip31)